

CE COMMUNIQUE EST UNE ANNONCE ET NON PAS UN PROSPECTUS OU UN DOCUMENT EQUIVALENT A UN PROSPECTUS ET LES INVESTISSEURS NE DEVRAIENT PAS REALISER DE DECISION D'INVESTISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LES ACTIONS NOUVELLES FNAC AUTREMENT QUE SUR LA BASE DES INFORMATIONS PUBLIEES DANS LE PROSPECTUS ET L'OFFER DOCUMENT.

A NE PAS COMMUNIQUER, PUBLIER OU DISTRIBUER EN TOUT OU PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS OU A PARTIR DES ETATS-UNIS OU DE TOUTE JURIDICTION OU CECI CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS OU RÈGLEMENTS APPLICABLES

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

18 mai 2016

**Offre d'acquisition de Darty plc (« Darty »)
par
Groupe Fnac S.A. (« Fnac »)**

Publication de l' *Offer Document* et du Prospectus

Le 25 April 2016, le conseil d'administration de Fnac a annoncé les termes de sa Troisième Offre Améliorée Finale en numéraire avec une alternative partielle en titres visant l'acquisition de la totalité du capital émis ou à émettre de Darty (ensemble avec l'offre initiale l'« Offre »).

A la suite de cette annonce, le conseil d'administration de Fnac annonce que le document contenant les termes et conditions détaillés de l'Offre et des procédures d'acceptation (« l' *Offer Document* »), seront publiés et envoyés ce jour, avec les formulaires d'acceptation, aux actionnaires de Darty et, pour information uniquement, aux participants aux plans de performance de Darty (« Long Term Incentive Plans »).

La première date de clôture possible de l'Offre est le 15 juillet 2016.

La procédure d'acceptation de l'Offre est décrite dans le paragraphe 21 de la partie 1 et les sections D et E de la partie 2 de l' *Offer Document*, et, en ce qui concerne les actions détenues sous forme non dématérialisée, dans les formulaires d'acceptation accompagnant l' *Offer Document*.

Un Prospectus relatif à l'émission d'actions nouvelles Groupe Fnac dans le cadre de l'Offre, sur lequel l'Autorité des marchés financiers de France a apposé le visa n°16-181 en date du 17 mai 2016, a été publié par Fnac et a également fait l'objet de l'envoi d'un certificat d'approbation à la *Financial Conduct Authority* du Royaume-Uni ce jour. Il doit être lu conjointement avec l' *Offer*

Document, et, en ce qui concerne les actions Darty détenues sous forme matérialisée, avec les formulaires d'acceptation qui l'accompagnent.

Une copie de l'*Offer Document* et du Prospectus, ainsi que des documents détaillés au paragraphe 12 de la Partie 4 de l'*Offer Document* et toute l'information incorporée à l'*Offer Document* par référence à une autre source, seront disponibles sur le site internet de Fnac : www.groupe-fnac.com. Le contenu du site internet n'est pas incorporé dans cette annonce et ne fait pas partie de cette annonce.

L'*Offer Document*, les formulaires d'acceptation et le Prospectus ne sont pas accessibles aux personnes dans certaines juridictions restreintes. En particulier, le Prospectus n'est pas accessible aux personnes résidant aux États-Unis.

Dans la limite de certaines restrictions relatives à des personnes dans des juridictions restreintes, des copies de l'*Offer Document* et des formulaires d'acceptation sont disponibles sur simple demande à Computershare Investor Services plc, à Corporate Actions Projects, The Pavilions, Bridgewater Road, Bristol BS99 6AH ou par téléphone entre 9h00 et 17h00 (heure de Londres) du lundi au vendredi (hors jours fériés au Royaume-Uni) au +44 370 873 5882. A l'exception des personnes résidant aux États-Unis ou dans une juridiction restreinte, une copie papier du Prospectus peut également être obtenue auprès de Computershare aux mêmes coordonnées. Tous les documents, annonces et informations futurs relatifs à l'Offre peuvent être adressés par courrier sur simple demande.

Questions :

Fnac :

Groupe Fnac S.A.
Nadine Coulm

Tel: +33 (0)1 55 21 18 63

Rothschild (conseil financier de Fnac)
Majid Ishaq
Cyril de Mont-Marin

Tel: +44 (0)20 7280 5000 /
Tel: +33 (0)1 40 74 40 74

Ondra LLP (conseil financier de Fnac)
Benoit d'Angelin
Robert Hingley

Tel: +44 (0)20 7082 8750

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
(conseil financier de Fnac)
Pietro Sibille

Tel: +33 (0)1 41 89 88 09

A propos du Groupe Fnac - www.groupe-fnac.com : Le Groupe FNAC est une entreprise de distribution de biens culturels, de loisirs et de produits techniques. Leader en France et acteur majeur dans les pays où il est présent (Espagne, Portugal, Brésil, Belgique, Suisse, Maroc, Qatar, Côte d'Ivoire), Groupe Fnac dispose à fin 2015 d'un réseau multiformat de 199 magasins (dont 124 magasins en France), des sites marchands avec notamment Fnac.com, positionné 3ème site de e-commerce en termes d'audience en France (près de 9 millions de visiteurs uniques par mois). Acteur omni-canal de référence, le Groupe Fnac a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 3,9 milliards euros et emploie plus de 14 000 collaborateurs.

Le numéro ISIN des actions ordinaires Fnac est : FR0011476928.

Informations importantes sur les conseils financiers

N M Rothschild & Sons Limited, qui est autorisé par la « Prudential Regulation Authority » et régulé par la « Financial Conduct Authority » et le « Prudential Regulation Authority » au Royaume-Uni, agit uniquement pour le compte de Fnac dans l'Offre de Fnac et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre de l'Offre de Fnac ou de tout autre sujet mentionné dans la présente annonce.

Ondra LLP, qui est autorisé et régulé par la « Financial Conduct Authority » au Royaume-Uni, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre de l'Offre de Fnac et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre de l'Offre de Fnac ou de tout autre sujet mentionné dans la présente annonce.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, qui est autorisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en France et régulé par l'Autorité des marchés financiers, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre de l'Offre de Fnac et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre de l'Offre de Fnac ou de tout autre sujet mentionné dans la présente annonce.

Informations importantes

Ce communiqué est publié à titre informatif uniquement et n'a pas pour objet, et ne constitue pas, même en partie, une offre de vendre ou de souscrire ou une invitation d'acheter ou de souscrire à tout titre ou une sollicitation de vote ou d'approbation dans toute juridiction conformément à l'Offre ou autrement, et il n'y aura aucune vente, émission ou cession d'actions Fnac conformément à l'Offre dans toute juridiction où cela constituerait une violation des lois applicables. L'Offre prendra effet uniquement via l'*Offer Document* qui contient tous les termes et conditions de l'Offre, y compris les détails des procédures d'acceptation de l'Offre. Fnac incite les actionnaires de Darty à lire l'*Offer Document* qui a été envoyé aujourd'hui aux actionnaires de Darty, et est disponible aux personnes ayant droit à être tenues informées et, à titre informatif uniquement, aux participants aux plans de performance de Darty, car il contient des informations importantes relatives à l'Offre. Les actionnaires de Darty éligibles sont également incités à lire le Prospectus qui contient des informations importantes relatives à Fnac, à Darty, à l'entité combinée et aux actions nouvelles Fnac disponibles conformément à l'Offre.

Ce communiqué est une annonce et ne constitue pas un prospectus ou un document équivalent à un prospectus.

Ce communiqué a été préparé conformément aux exigences du droit anglais et du City Code et l'information divulguée pourrait être différente de celle qui aurait été divulguée si le communiqué avait été préparé conformément aux lois des juridictions en dehors du Royaume-Uni.

Obligations de divulgation prévues par le City Code

Conformément à la Règle 8.3(a) du City Code, toute personne détenant (directement ou indirectement) au moins 1 % d'une quelconque catégorie de titres concernés de la société visée par une offre ou d'un initiateur rémunérant son offre en titres doit effectuer une déclaration de détention initiale. La déclaration de détention initiale doit fournir le détail de la détention et des positions courtes ainsi que des droits donnant accès aux titres de la personne concernée sur les titres concernés (i) de la société visée et (ii) de tout initiateur rémunérant son offre en titres, sauf à ce que ces informations déjà transmises n'aient pas

changées. La déclaration de détention initiale des personnes visées par la Règle 8.3 (a) doit être effectuée au plus tard à 15h30 (heure de Londres) le Jour Ouvré suivant la date de la transaction concernée.

Si deux ou plusieurs personnes agissent ensemble en vertu d'une convention ou d'un accord, qu'il soit formalisé ou tacite, en vue d'acquérir ou contrôler une participation dans les titres concernés d'une société visée par une offre ou d'un initiateur rémunérant une offre en titres, elles sont réputées former une seule et même personne pour les besoins de la Règle 8.3.

Les déclarations de détention initiale doivent également être effectuées par la société visée ainsi que par tout initiateur, ainsi que par toute personne agissant de concert avec l'un ou l'autre d'entre eux (conformément aux Règles 8.1, 8.2 et 8.4 du City Code).

Les informations relatives aux sociétés visées et sociétés initiatrices pour lesquelles les déclarations de détention initiale et déclarations d'opération doivent être effectuées sont fournies dans le tableau de déclaration disponible sur le site internet du Panel à l'adresse www.thetakeoverpanel.org.uk, incluant les informations relatives au nombre de titres concernés en circulation, à la date d'ouverture de la période d'offre et à la date à laquelle l'identité de tout initiateur a été mentionnée pour la première fois. Vous pouvez contacter le Market Surveillance Unit du Panel au numéro suivant +44 (0)20 7638 0129 si vous avez tout doute sur l'obligation que vous avez d'effectuer une déclaration de détention initiale ou une déclaration d'opération.

Pour les besoins de cette annonce, « Jour Ouvré » désigne un jour où le London Stock Exchange est ouvert pour effectuer des transactions.

Juridictions étrangères

La publication ou la diffusion de l'*Offer Document*, des formulaires d'acceptation et/ou du Prospectus dans des juridictions hors le Royaume-Uni et la France peut être restreinte par la loi et en conséquence les personnes soumises à toute juridiction hors le Royaume-Uni ou la France doivent se renseigner sur, et respecter toute exigence applicable. En particulier, la capacité pour des personnes ne résidant pas au Royaume-Uni ou en France d'accepter l'Offre, ou d'exécuter et remettre un formulaire d'acceptation, pourrait être affectée par les lois de la juridiction concernée où elles sont situées.

L'*Offer Document* a été préparé conformément aux exigences du droit anglais et du City Code et l'information divulguée pourrait être différente de celle qui aurait été divulguée si le communiqué avait été préparé conformément aux lois des juridictions en dehors du Royaume-Uni.

Sauf si Fnac le décide autrement ou si requis par le City Code et permis par la loi et la réglementation applicables, l'Offre ne sera pas rendue disponible, directement ou indirectement, dans, vers, ou à partir d'une juridiction restreinte où cela violerait les lois d'une telle juridiction, et aucune personne ne pourrait accepter l'Offre par tout moyen, support ou autre forme dans une juridiction restreinte ou toute autre juridiction si cela constituait une violation des lois d'une telle juridiction. En conséquence, des copies de l'*Offer Document*, des formulaires d'acceptation et du Prospectus ne sont pas, et ne devront pas, directement ou indirectement, être envoyées ou autrement transférées ou distribuées dans, vers, ou à partir d'une juridiction restreinte ou toute autre juridiction où cela constituerait une violation des lois d'une telle juridiction et les personnes recevant l'*Offer Document*, les formulaires d'acceptation ou le Prospectus et tout document connexe (y compris les dépositaires, représentants et fiduciaires) ne doivent pas les envoyer ou autrement transférer ou distribuer dans, vers ou à partir de toute juridiction restreinte ou toute autre juridiction où cela constituerait une violation des lois d'une telle juridiction.

La disponibilité de l'Offre aux actionnaires de Darty qui ne résident pas au Royaume-Uni ou en France pourrait être affectée par les lois de la juridiction concernée où ils résident. De telles personnes doivent lire le paragraphe 20 de la partie 1, la section D de la partie 2 (si ces personnes détiennent leurs actions Darty sous forme matérialisée) de l'*Offer Document* et s'informer et respecter les exigences légales ou réglementaires applicables.

Informations additionnelles concernant les Etats-Unis

L'Offre porte sur des titres d'une société de droit anglais et les actionnaires de Darty aux Etats-Unis doivent être informés que l'*Offer Document* et tout autre document relatif à l'Offre ont été préparés et seront préparés conformément au City Code et

aux obligations de divulgation, au format et style, applicables au Royaume-Uni qui peuvent différer de ceux des Etats-Unis. Les états financiers de Darty, et tous les états financiers qui sont inclus dans l'*Offer Document* ou tout autre document relatif à l'Offre, ont été préparés et seront préparés selon les normes IFRS qui peuvent ne pas être comparables avec les états financiers de sociétés aux Etats-Unis ou toute autre société préparant ses états financiers conformément aux principes comptables américains GAAP.

Il pourrait être difficile pour les détenteurs américains d'actions de faire valoir leurs droits ou réclamations qui pourraient découler des lois fédérales des Etats-Unis en matière de valeurs mobilières en connexion avec l'Offre, étant donné que Fnac et Darty se situent dans des pays autres que les Etats-Unis, et tout ou partie de leurs dirigeants ou administrateurs pourrait être des résidents des pays autres que les Etats-Unis. Il est possible que les détenteurs américains d'actions Fnac ou Darty ne puissent pas poursuivre en justice Fnac, Darty ou leurs dirigeants ou administrateurs respectifs dans une cour non-américaine concernant des violations des lois boursières américaines. De plus, il pourrait être difficile d'obliger Fnac, Darty et leurs affiliés respectifs de se soumettre à la juridiction ou à un arrêt d'une cour américaine.

L'Offre sera faite aux Etats-Unis conformément à la Section 14(e) et la Régulation 14E du *US Exchange Act* en tant qu'offre publique « Tier II », et autrement conformément aux exigences du droit anglais, du Code, du Panel, du London Stock Exchange et du FCA. En conséquence, l'Offre sera soumise aux exigences de divulgation et de procédure, y compris celles concernant les droits de rétractation, le calendrier de l'offre, la procédure de règlement et le calendrier pour les paiements qui sont différents de ceux applicables conformément aux procédures et aux lois américaines domestiques d'offres publiques.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou une offre d'acquérir ou échanger des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions nouvelles Fnac n'ont pas et ne seront pas enregistrées conformément aux *US Securities Act* ou conformément au droit relatif aux titres financiers de tout état ou juridiction des Etats Unis et ne pourraient pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans être enregistrées ou sans dispense de l'obligation d'enregistrement. **En conséquence, l'alternative partielle en titres de la Troisième Offre Améliorée Finale et l'offre d'actions nouvelles Fnac au titre de l'offre initiale figurant dans l'Offer Document ne seront pas rendues disponibles, et les actions nouvelles Fnac ne pourront pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, dans ou à partir des Etats-Unis si cela constituait une violation de l'US Securities Act.**

Ni la SEC ni toute autre commission sur les valeurs mobilières américaines a approuvé ou désapprouvé l'Offre, ou a adressé des commentaires concernant l'adéquation ou la complétude de l'*Offer Document*. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux Etats-Unis.

Rien dans ce communiqué, l'*Offer Document* ou le Prospectus ne sera réputé constituer une confirmation que des formalités auprès de la SEC doivent être accomplies ou qu'une offre nécessitant un enregistrement conformément au *US Securities Act* pourrait se produire en lien avec l'Offre.

Conformément aux, et dans la mesure permise par, le City Code, les pratiques de marchés normales au Royaume-Uni et la règle 14e-5 de l'*US Exchange Act*, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank S.A. et Peel Hunt LLP et leurs filiales exemptées peuvent continuer d'agir en qualité d'opérateur exempté sur les actions Darty sur le *London Stock Exchange* et pourront s'engager dans des activités d'acquisition conforme à leurs pratiques usuelles et normales et aux exigences légales, incluant la règle 14e-5 de l'*US Exchange Act*. De plus, Fnac et ses filiales pourront acquérir ou organiser l'acquisition d'actions Darty autrement que par le biais de l'Offre, tel que sur les marchés ou hors marchés. Dans la mesure où il serait requis de les divulguer conformément à la réglementation applicable, les informations concernant ces acquisitions seront divulguées au Panel au plus tard à midi le « Jour Ouvré » suivant, tel que ce terme est défini dans le City Code, et seront rendues disponibles sur tout service d'information réglementaire, dont le *Regulatory News Service* du site internet du *London Stock Exchange*, www.londonstockexchange.com, et seront également rendues disponibles sur le site internet de Fnac. Dans la mesure où il serait requis de divulguer de telles informations au Royaume-Uni conformément à la réglementation applicable, ces informations seront, si applicable, également divulguées aux Etats-Unis.

Actions nouvelles Fnac

Les actions nouvelles Fnac, qui seront émises dans le cadre de l'Offre, n'ont pas et ne seront pas enregistrées conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières de toute juridiction restreinte et aucune autorisation réglementaire concernant les actions nouvelles Fnac n'a été et ne sera obtenue autrement qu'en France. Les actions nouvelles Fnac ne seront pas offertes ou vendues, directement ou indirectement, dans toutes juridictions restreintes sauf au travers d'exemptions prévues dans de telles juridictions.

Un Prospectus relatif à l'émission d'actions nouvelles Fnac dans le cadre de l'Offre a été publié sur le site internet de la Fnac www.groupe-fnac.com. Merci de noter, toutefois, que les informations sur le site internet de Fnac pourraient ne pas être accessibles aux personnes situées dans des juridictions restreintes, incluant les Etats-Unis. Le prospectus n'a pas été et ne sera pas soumis à l'approbation d'autorités de marchés autre que l'Autorité des marchés financiers en France, et ne fera pas l'objet d'un passeport dans une juridiction autre que le Royaume-Uni. En conséquence, aucune mesure ne pourra être prise qui constituerait ou pourrait résulter en une offre au public d'actions nouvelles Fnac en dehors de la France et du Royaume-Uni. La distribution du Prospectus peut, dans certaines juridictions, être restreinte par la loi, et le Prospectus ne peut pas être utilisé aux fins, ou dans le cadre, de toute offre ou sollicitation de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée ou serait interdite. En particulier, le Prospectus ne devrait pas, directement ou indirectement, être adressé ou autrement transmis, distribué ou envoyé, dans ou à partir (incluant les dépositaires, représentants et fiduciaires) des Etats-Unis sous aucune circonstance.

Vous devez respecter toutes lois et réglementations applicables de toute juridiction dans laquelle vous acquérez ou souscrivez des actions nouvelles Fnac, ou possédez ou distribuez le Prospectus, l'*Offer Document* et les formulaires d'acceptation, et vous devez obtenir tout consentement, approbation ou autorisation requise pour acquérir, offrir ou céder des actions nouvelles Fnac conformément à toutes lois ou réglementations applicables de toute juridiction dans laquelle une telle acquisition, offre ou cession est réalisée. Fnac ne réalise pas une offre de céder des actions nouvelles Fnac et ne sollicite pas une offre de céder des actions nouvelles Fnac à l'égard de toute personne de toute juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation ne serait pas permise.

Déclarations Prospectives

Ce communiqué, toute déclaration orale faite par Fnac ou Darty relative à l'Offre et toute publication faite par Fnac (y compris l'*Offer Document*, les formulaires d'acceptation et le Prospectus) peuvent contenir certaines déclarations prospectives relatives à l'état financier, les résultats des opérations et des activités de Fnac et Darty et de leurs groupes respectifs, et certains projets et objectifs de Fnac relatifs au groupe combiné. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques sont, ou pourraient être réputées être, des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations concernant des attentes futures faites sur la base d'attentes et d'hypothèses actuelles du management et impliquent des risques connus et inconnus et des incertitudes qui pourraient conduire les résultats, la performance ou les événements actuels à être substantiellement différents de ceux indiqués ou sous-entendus dans de telles déclarations. Les déclarations prospectives incluent, entre autres, des déclarations relatives à l'exposition potentielle de Fnac, le groupe Fnac, Darty, le groupe Darty et/ou le groupe combiné aux risques de marché et des déclarations indiquant les attentes, positions, estimations, prévisions, projections et hypothèses du management, y compris quant aux économies, aux synergies, aux revenus, aux flux de trésorerie, à la rentabilité des capitaux employés moyens, à la production et aux perspectives potentiels futurs. Ces déclarations prospectives sont identifiées par l'usage de certains termes et phrases tels que « anticiper », « penser », « pourrait », « estimation », « attendu que », « buts », « avoir l'intention de », « peut », « objectifs », « perspectives », « projet », « probablement », « projeter », « risques », « chercher », « devrait », « viser », « fera » et des termes et phrases similaires.

Il y a un certain nombre de facteurs qui pourraient affecter les opérations futures de Fnac, le groupe Fnac, Darty et le groupe Darty et/ou le groupe combiné qui pourraient conduire les résultats à être substantiellement différents de ceux indiqués dans les déclarations prospectives dans ce communiqué, y compris (sans limitation) : (a) fluctuations de la demande pour les produits de Fnac et/ou Darty ; (b) fluctuations de taux de change (c) perte de part de marché et concurrence dans l'industrie ; (d) risques associés à l'identification des potentielles cibles d'acquisition, et la négociation et conclusion réussies de telles acquisitions et (e) variations des conditions d'activité.

Toute déclaration prospective contenue dans ce communiqué est qualifiée dans son ensemble par les mises en garde qui figurent ou auxquels il est fait référence dans cette section. Les lecteurs ne devraient pas se reposer indûment sur de telles déclarations prospectives. Des facteurs de risques additionnels qui pourraient affecter les résultats futurs figurent dans le document de référence de Fnac (disponible sur <http://www.groupe-fnac.com/en/index.php/finance-shareholders/>). Ces facteurs de risques qualifient expressément toutes les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué et devraient être pris en compte par le lecteur.

Le rapport annuel de Darty et les comptes pour l'exercice clos le 30 Avril 2015 indiquent les principaux risques et incertitudes quant à la mise en œuvre de la stratégie de Darty.

Chaque déclaration prospective (ou déclaration orale) s'applique uniquement à la date de ce communiqué (ou de ladite déclaration). Ni Fnac, ni le groupe Fnac, ni Darty, ni le groupe Darty ne s'engagent à mettre à jour publiquement ou à réviser toute déclaration prospective suite à des informations nouvelles, des événements futurs ou autrement, sauf lorsque la loi l'impose. Prenant en compte ces risques, les résultats pourraient être significativement différents de ceux déclarés, sous-entendus ou découlant des déclarations prospectives contenues dans ce communiqué.

Absence de prévision ou d'estimation

Aucune déclaration contenue dans ce communiqué n'a pour finalité de servir de prévision de revenus, ou estimation pour toute période, et aucune déclaration contenue dans ce communiqué ne devrait être interprétée comme signifiant que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles, les bénéfices ou les bénéfices par action pour Fnac, Darty, ou le groupe combiné, selon le cas, pour les exercices en cours ou futurs seront nécessairement égaux ou dépasseront les flux de trésoreries provenant des activités d'exploitation, des flux de trésoreries disponibles, des bénéfices ou des bénéfices par action historiquement publiés pour Fnac ou Darty, selon le cas.

Publication sur le site internet

Ce communiqué sera disponible sur le site web de Fnac www.groupefnac.com conformément à la Règle 26.1(b) du City Code. Le contenu des sites web auxquels il est fait référence dans cette annonce ne sont pas incorporés dans cette annonce et ne font pas partie de cette annonce.

Vous pouvez demander une copie papier de cette annonce en contactant Nadine Coulm en heures ouvrables au +33 (0)1 55 21 18 63. Il est important de noter qu'en dehors de toute demande et autre enregistrement requis par le City Code, aucune copie papier de cette annonce ne vous sera envoyée.